

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Code Natura 2000 : A082 **Numéro de fiche** : 24

STATUT DE CONSERVATION

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

SPEC : 3

Liste bleue française : CMAP 4, A Surveiller

Liste rouge régional : R9



Busard Saint-Martin - Illustration extraite du Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France, ed. S.O.F.

Description

Le Busard Saint-Martin ressemble beaucoup au Busard cendré. Il s'en distingue par sa silhouette plus massive et pour les mâles par l'absence de barres noires sur les ailes. Migrateur partiel, il est présent toute l'année sur le site.

Habitats

Il niche dans les friches, les landes et les broussailles et de plus en plus souvent dans les cultures. Il prospecte de vastes étendues de milieux ouverts en quête de nourriture. D'une manière générale, le Busard Saint Martin est une espèce plus continentale que le Busard cendré.

Etat des populations sur le site Natura 2000

Le Busard Saint-Martin est moins commun que le Busard cendré en période estivale. Aucun couple ne se reproduit sur le site mais il est utilisé pour la chasse. En hiver, les effectifs de Busard Saint-Martin sont plus importants.

Etat de conservation national

La France accueille 2 500 à 4 000 couples soit environ 10 à 35% de la population européenne selon que les populations russes soient incluses ou non. Le pays compte probablement entre 6 000 et 10 000 individus l'hiver soit 10% (35% si les populations russes sont exclues) de la population hivernante européenne. Les effectifs nationaux semblent stables.

Importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce

Même si le site n'accueille pas de couples nicheurs, la conservation des milieux ouverts est probablement importante pour le maintien des colonies de reproduction adjacentes.

Références utilisées pour l'inventaire et la caractérisation

Clemente C. (2003) / Tombal J.C. *In* Rocamora G. et Yeatman-Berthelot D. (1999) / FIR-UNAO (1984) / PNC com. pers.